



**PREMIERS SECOURS\***  
MATÉRIEL ET  
CONDUITE À TENIR

**VOTRE BROCHURE  
PRÉVENTION**

\*Ce livret s'adresse aux salariés non formés au secourisme.

# ORGANISATION DES SECOURS

## LA RÉGLEMENTATION :

Le **Code du Travail** fait obligation à l'employeur d'organiser dans son entreprise les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades.

*Article R4224-14 Article R4224-15.*

*Il est recommandé à chaque entreprise d'avoir du personnel formé aux gestes de 1<sup>ers</sup> secours.*

## LA TROUSSE DE PREMIERS SECOURS :

La trousse de premiers secours est à vérifier périodiquement (quantités et dates de péremption).

### Son contenu :

Le contenu de la trousse de secours n'est pas réglementairement défini. Il revient à l'employeur, responsable de la santé et de la sécurité des salariés, d'en définir la composition au regard des risques identifiés dans le DUERP et après consultation du médecin du travail.

Il est toutefois recommandé de prévoir a minima :

- Gants à usage unique, masques chirurgicaux, gel hydroalcoolique, paire de ciseaux à bouts ronds, pince à écharde,
- Couverture isothermique dite « de survie »,
- Compresses stériles sous conditionnement individuel 10x10 cm, sparadrap hypoallergénique,
- Pansement compressif, pansements individuels de différentes tailles,
- Bandes de gaze extensibles de différentes tailles,
- Poche froid/chaud,
- Solution antiseptique incolore, unidose de sérum physiologique.

## À NOTER

**Selon les risques de l'entreprise, c'est le médecin du travail qui complètera la trousse de secours.**

**De plus, il est conseillé de prévoir un registre d'accidents bénins (cahier).**

**La trousse de secours ne doit pas contenir de médicaments, ni de coton, ni d'alcool à 90°. Elle ne doit pas, non plus, être fermée à clé.**



## CONDUITES À TENIR

**Avant toute intervention, penser à sa propre sécurité, se laver les mains et/ou utiliser un gel hydroalcoolique et enfiler des gants.**

**En cas de période épidémique, se référer au protocole national en vigueur.**



### EN CAS DE PLAIE SUPERFICIELLE :

- Laver à l'eau savonneuse puis désinfecter la plaie et mettre un pansement.
- Penser à vérifier la couverture vaccinale contre le tétanos auprès de votre médecin traitant.
- Surveiller dans le temps l'évolution de la plaie et si aggravation (chaleur, gonflement, rougeur, douleur) demander un avis médical.

### EN CAS DE SAIGNEMENT ABONDANT :

- Le stopper à l'aide du pansement compressif tout en maintenant la pression puis prévenir les secours.
- En cas de saignement de nez spontané, se moucher et comprimer les 2 narines, tête penchée vers l'avant pendant 10 minutes, sans relâcher. Si le saignement persiste, avis médical au **15**.
- **Cas particulier** : en cas de saignement de nez ou de l'oreille suite à un coup ou un choc, installer la victime dans la position où elle se sent le mieux et alerter immédiatement les secours.  
**En cas de corps étranger** : ne pas le retirer, ne pas comprimer la plaie, alerter immédiatement.



### EN CAS DE CONTUSION, COUPS, CHOC :

- Appliquer la poche de froid ou de glaçons dans un sac plastique entouré d'une serviette sur la zone atteinte.

### EN CAS DE CONTRACTURE MUSCULAIRE :

- Appliquer la poche de chaud sur la zone douloureuse.

### EN CAS DE BRÛLURE :

- **Chimique** : retirer les vêtements et placer la zone atteinte sous l'eau courante fraîche jusqu'à l'arrivée des secours.
- **Thermique** :
  - Si la zone atteinte est peu étendue : refroidir immédiatement la zone brûlée en faisant couler de l'eau fraîche, non glacée, pendant au moins 10 à 20 minutes afin de stopper l'évolution de la brûlure et de soulager la douleur. Retirer délicatement les bijoux, la montre ou les vêtements autour de la brûlure avant que la zone ne gonfle, sans jamais arracher ce qui adhère à la peau.
  - Si la zone atteinte est grande surface : même conduite à tenir et alerter immédiatement les secours.
- **Par ingestion ou par inhalation** : ne pas faire boire, ni manger, ne pas faire vomir et installer la personne assise au sol. Alerter immédiatement les secours.



En cas de brûlure, demander un avis médical quelles que soient l'origine et/ou l'étendue de la brûlure.



### EN CAS DE PROJECTION DANS LES YEUX :

- Rincer abondamment à l'eau ou à l'aide d'un rince-œil ; à défaut, utiliser des dosettes de sérum physiologique en dirigeant l'écoulement vers l'angle externe de l'œil si possible. En cas de corps étranger persistant au rinçage, ne pas le retirer, alerter immédiatement.
- Si besoin, demander un avis médical au **15** ou à un ophtalmologiste.

### EN CAS DE MALAISE :

- Laisser la victime dans la position où elle se sent le mieux, la couvrir avec la couverture de survie, la rassurer, prendre un avis médical auprès du **15**, suivre les recommandations et rester auprès de la personne jusqu'à l'arrivée des secours.
- Si la victime ne répond pas/ne réagit pas aux sollicitations, appeler immédiatement le **15**.



## IMPORTANT

Pour toute intervention et/ou en cas de doute, n'hésitez pas à demander un avis médical auprès du **15**.

# NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE



15

SAMU



18

POMPIERS



112

NUMÉRO D'APPEL  
D'URGENCE  
EUROPÉEN



114

APPEL D'URGENCE  
POUR PERSONNES  
SOURDES ET  
MALENTENDANTES



17

POLICE /  
GENDARMERIE

## CE QU'IL FAUT DIRE :

1. Le **nom** et **l'adresse** de l'entreprise
2. Le **lieu** de l'accident : atelier, étage, etc...
3. Le **type d'accident** : chute, électricité, malaise, brûlure, etc...
4. Le **nombre de victime(s)**
5. Leur **état** : saigne ? parle ? respire ?
6. Les **premiers gestes effectués**
7. **Répondre aux questions posées** par les services de secours et appliquer les consignes données
8. **Revenir auprès de la victime** et rester près d'elle jusqu'à l'arrivée des secours

**NE JAMAIS RACCROCHER EN PREMIER**

## S'ORGANISER:

- Envoyer une personne pour accueillir les secours et organiser leur accès sur le lieu de l'accident au plus près de la victime.
- Penser à prévenir l'employeur ou un responsable.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL ET DE PRÉSQA SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX**



[linkedin.com/company/presoa](https://www.linkedin.com/company/presoa)



[@Presoa](https://www.facebook.com/Presoa)



Retrouvez les vidéos Présqa sur notre chaîne YouTube : [bit.ly/YouTubePresoa](https://bit.ly/YouTubePresoa)



**Siège social Présqa**  
Rue Théodore Monod, Z.A. Bois de la Chocque  
BP 40362 - 02100 Saint-Quentin

[www.presoa.org](http://www.presoa.org) | [contact@presoa.org](mailto:contact@presoa.org)  



Siège social Présqa certifié ISO9001 sur les fonctions supports